

LEC agréé au CIR pour les projets de nos clients

Le Crédit d'impôt recherche : CIR

Le crédit d'impôt recherche est une disposition gouvernementale d'aide à l'innovation. Elle permet aux entreprises de réaliser des projets à caractères innovants soit en interne ou bien, lorsqu'elle est agréée, pour d'autres entreprises. Les travaux dit « éligibles », pouvant bénéficier de cet avantage sont :

- ⇒ **Les travaux de R&D ayant un caractère de recherche appliquée** : applications possibles de résultats d'une recherche fondamentale ou solutions nouvelles permettant à l'entreprise d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance.
- ⇒ **Les travaux de R&D portant sur le développement expérimental** : prototypes ou installations pilotes, réunions d'information nécessaires pour fournir les éléments techniques, en vue de développer de nouveaux systèmes ou techniques.
- ⇒ **Les travaux de R&D ayant un caractère de recherche fondamentale** [®]

LEC agréé au crédit d'impôt recherche au service des ses clients :

Notre équipe composée d'un ingénieur, d'un œnologue, d'un docteur en sciences et de plusieurs techniciens s'est engagée dans une démarche d'innovation et de progrès technologiques permettant d'améliorer nos méthodes et d'innover en permanence.



Depuis 2006, le LEC est agréé en tant qu'organisme exécutant pour des tiers des opérations de Recherche et Développement par le Ministère chargé de la recherche.

Cela signifie que tout projet, éligibles au CIR, confiés par nos clients, peut être déclaré et bénéficié d'un crédit d'impôt qui se monte à 30% de vos dépenses.

LEC soumet chaque année ses projet au CIR :

Notre équipe travaille en permanence pour améliorer nos performances d'analyses, développer de nouvelles méthodes ou encore développer des technologies nouvelles. Chaque année, le LEC soumet ses avancées technologiques innovantes au crédit d'impôt recherche (**CIR**). Parmi les projets :

- ⇒ **un système innovant et breveté, développé au LEC : le TCA-Test** : système qui capte les éventuels contaminants présents dans l'air ambiant de type haloanisoles et halophénols.
- ⇒ **Nouveau** : LEC a développé un nouveau système permettant l'analyse globale des barriques en sortie de production le **TCA-test D**. Ce projet est en cours de d'essai chez nos partenaires tonneliers, sur leur chaîne de fabrication.